



*Centre Communal d'Action Sociale*

DEPARTEMENT : SEINE-ET-MARNE  COMMUNE : CHAMPS-SUR-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
<p><u>Date de convocation</u> : 11/09/2024</p> <p><u>Nombre de membres</u>: En exercice : 15 Présents : 8 Absent excusé et représenté : 1 Absentes excusées : 3 Absents : 3 Votants : 9</p> <p><b>01/ OBJET :</b> <b>DECISION</b> <b>MODIFICATIVE N°</b> <b>01 DU BUDGET 2024</b> <b>– ANNULE ET</b> <b>REPLACE LA</b> <b>DELIBERATION N°</b> <b>04 DU CONSEIL</b> <b>D'ADMINISTRATION</b> <b>DU 26 JUIN 2024</b></p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le 18 septembre à 18 heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Champs-sur-Marne, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Florence BRET-MEHINTO, la Vice-présidente.</p> <p><b>Présents</b> : Mme Florence BRET-MEHINTO, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Lolita AMONLES, Mme Christine DESPLAT, Mme Nadine BOST-JAAS, M. Karim KERFOUCHE, M. Nathaniel GUEDZE.</p> <p><b>Absent excusé et représenté</b> : M. George MARY (pouvoir à Mme Florence BRET-MEHINTO).</p> <p><b>Absentes excusées</b> : Mme Maud TALLET, Mme Lucie KAZARIAN, Mme Julie GOBERT.</p> <p><b>Absents</b> : Mme Marie SOUBIE-LLADO, M. Foster ABU, M. Jean Claude LOUCHART.</p> <p>—————</p> <p><b>VU</b> le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-11,</p> <p><b>VU</b> la délibération n° 03 du Conseil d'Administration du 02 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,</p> <p><b>VU</b> la délibération n° 04 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024 approuvant la décision modificative n° 01 du budget primitif de l'exercice 2024,</p> <p><b>CONSIDERANT</b> qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, l'assemblée délibérante a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget,</p> <p><b>CONSIDERANT</b> les observations du Service de Gestion Comptable de Chelles et afin de pouvoir régulariser le budget primitif 2024, il convient donc de rééquilibrer les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement,</p> <p><b>AYANT ENTENDU</b> l'exposé de son rapporteur, Florence BRET-MEHINTO, Vice-présidente,</p> <p><b>Après en avoir délibéré,</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,</b> <b>A l'unanimité,</b></p>

**APPROUVE** les modifications du budget primitif de l'exercice 2024 suivantes :

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :

- Antenne F-CCAS « I-CCAS01 » :  
Chapitre 21 – Imputation 21848 + 732,80 €

RECETTES :

- Antenne F-CCAS « I-CCAS10 » :  
Chapitre 040 – Imputation 281848 + 732,80 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Chapitre 042 – Imputation 6811 + 732,80 €

RECETTES :

- Résultat de fonctionnement exercice 2023 :  
Chapitre 002 – Imputation 002 / 01 - 183,97 €

RECETTES :

- Chapitre 70 – Imputation 706888 / 4238 + 916,77 € ;

**ADOpte** ainsi la Décision Modificative n° 01 du budget 2024 qui s'équilibre à 23 229,92 € en investissement et à 180 453,71 € en fonctionnement.

Le Président certifie que le présent extrait, conforme au registre des délibérations a été transmis à la Préfecture de Seine-et-Marne, le

260924

Publié ou notifié ce même jour :

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 septembre 2024.

La Vice-présidente du  
C.C.A.S.,

Florence BRET-MEHINTO

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

Florence BRET-MEHINTO

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous-préfecture, et/ou de sa publication ou notification.